

Actualité > Lot-et-Garonne > Agen

Publié le 17/10/2017 à 03:55, Mis à jour le 17/10/2017 à 08:30

## Mutualisation des moyens dans le domaine de la santé mentale

Actu - Signature d'une convention



Réunion des partenaires à la Candélie à l'occasion de la signature de la convention. / Photo Jean-Michel Mazet

Un «groupement de coopération sanitaire de santé mentale» a été créé. La convention vient d'être signée sous l'autorité de l'Agence Régionale de Santé, à la Candélie. Il réunit 25 partenaires.

Sous l'égide de l'Agence Régionale de Santé représentée par Éric Morival, directeur de la délégation départementale, une convention a été signée jeudi dernier par 25 partenaires dont le centre hospitalier départemental de la Candélie en tête. En s'engageant dans cette démarche, les signataires adhèrent à un groupement de coopération sanitaire à visée «santé mentale» du territoire de Lot-et-Garonne. La structure s'est fixée comme objectif de fédérer l'ensemble des établissements et acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, de définir et mettre en œuvre une stratégie cohérente commune. Le groupement est chargé de mener à bien trois missions principales: fluidifier et garantir la qualité du parcours de santé et de vie en santé mentale ; optimiser la prise en charge médicale et non médicale et enfin, mettre en commun des moyens (formations communes, mise à disposition d'outils, de supports et conseils juridiques). L'ARS pourra être destinataire de propositions émanant de ce nouveau groupement, tendant à faire évoluer l'offre de soins, son organisation et son efficacité.

Concrètement, le groupement de coopération sanitaire souhaite contribuer à la prise en charge des personnes atteintes de maladie mentale, de souffrance psychique ou de troubles du comportement, mais également apporter du soutien aux aidants et aux familles en particulier dans les domaines suivants: des troubles du spectre de l'autisme, de l'accès aux soins somatiques des personnes handicapées psychiques, des troubles cognitifs des personnes âgées et du parcours de vie sans rupture des personnes handicapées psychiques.

### Secteurs publics et privés

C'est pour ces raisons de problématiques de patientèle prise en charge dans les établissements de santé, mais aussi en «milieu ouvert», que la convention porte sur une coopération des secteurs publics et privés associant les établissements de soins, mais aussi les EHPAD, des associations liées au monde du handicap, de la réadaptation et à vocation psychothérapeutique. Les orientations découlent du programme régional de Nouvelle-Aquitaine en matière de lutte contre la maladie mentale qui affecte autant des jeunes, que des adultes en proie à des troubles psychotiques parfois aggravés par les poly addictions, mais aussi les seniors qui peuvent basculer dans la démence ou développer des comportements agressifs à certaines phases de la maladie d'Alzheimer.

La capacité totale de la Candélie en hospitalisation complète et partielle est de 530 lits et places dont 261 lits en psychiatrie adultes, 8 lits de semaine pour les enfants, 9 lits pour les adolescents, 7 lits d'appartements thérapeutiques, 10 lits en addictologie, 5 lits de soins de suite, 10 lits d'hospitalisation complète et 8 places d'hospitalisation à domicile, sauf que la maladie mentale évolue souvent à bas bruit,

sans qu'un diagnostic ne soit posé.

D'où l'intérêt d'une sentinelle à la fois de veille et opérationnelle. |

C.St.-P.

AGEN ACTU

 CONTACTEZ LE JOURNALISTE

**Donner votre avis !**

[Charte de modération](#)

**Connectez-vous pour écrire un commentaire**

**Créer un compte gratuitement**

[Se connecter à mon compte](#)

©PetitBleu.fr

Certifié OJD